

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

Le : 09 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 26

Présents : 22

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Elodie HAMELIN, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Madame Fatima BOUKILI, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Aurore BOUHIER, Madame Alexandra MOREAU à Monsieur François POIRSON, Monsieur Lakhdar ABED à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Ludovic DELHOUME

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS

**Délibération n°2026-04-18 – ADOPTION DU RÉGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX –
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-12-02 DU 18 DECEMBRE 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux attributions de l'assemblée délibérante en matière d'organisation des services ;

Vu le statut général de la fonction publique territoriale ;

Vu le projet de règlement intérieur des services municipaux annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 05 décembre 2025 ;

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales d'organisation du travail, les droits et obligations des agents, ainsi que les consignes de sécurité applicables au sein des services municipaux.

Madame le Maire précise que ce document constitue un outil de communication interne permettant de garantir une information claire et partagée entre la collectivité et les agents.

Madame le Maire présente le projet de règlement intérieur des services municipaux, qui a été soumis pour avis au Comité social territorial selon les procédures en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance du projet de règlement intérieur annexé,

Après avis du Comité social territorial favorable en date du 05 décembre 2025,

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité,

- Le règlement intérieur des services municipaux, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- DIT que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 13 avril 2026 ;
- PRÉCISE qu'il s'applique à l'ensemble des agents de la commune, quels que soient leur statut et la durée de leur engagement, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent règlement intérieur ;
- DIT que le règlement intérieur sera porté à la connaissance de l'ensemble des agents par voie d'affichage et/ou remise d'un exemplaire individuel, et tenu à disposition au sein des services.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 16/04/2026

Affiché / Notifié le 16/04/2026

Certifié exécutoire le 16/04/2026

Publiée le 16/04/2026

Le Maire,

Nadine BURGAUD

Pour le Maire Absent,
Le premier Adjoint

F. Poirson

